

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° SPE253

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

### ARTICLE 3 QUINQUIES

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Elles veillent particulièrement à l'intermodalité et à l'accessibilité de celles-ci à l'ensemble des usagers en particulier aux personnes handicapées, personnes à mobilité réduite ainsi aux cyclistes qui doivent pouvoir trouver des stationnements sécurisés, ou accéder aux quais pour y embarquer leur vélo. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit les mesures adoptées par l'Assemblée nationale première lecture pour favoriser concrètement l'intermodalité autocars - vélo et garantir l'accessibilité de ces gares (et l'accès aux autocars) pour les personnes handicapées, à mobilité réduite ou transportant un vélo.